



Mairie
19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

ARRETE 2024- 078

Interdiction de stationnement permanent au niveau d'Emmaus et rue Médicis

LE MAIRE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-2 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules au niveau d'Emmaus et rue Médicis pour des raisons de sécurité (accès aux secours) et d'accès des services publics, notamment la collecte des ordures ménagères,

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement au niveau d'Emmaus (de la RD 2152 jusqu'au pont SNCF rue du Château d'Eau) et rue Médicis (du carrefour avec le Chemin de Pissovin au carrefour rue du Vieux Macé), est totalement interdit.

ARTICLE 2 - Le stationnement de véhicules contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route ;

ARTICLE 3 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place à la charge de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ;

ARTICLE 4 - Les dispositions définies par l'article 1^{er} prennent effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus ;

ARTICLE 5 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur ainsi que la mise en fourrière du véhicule ;

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE ;

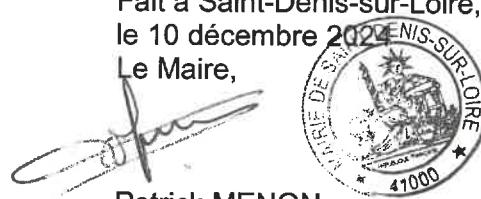
ARTICLE 7 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification et publication ;

ARTICLE 8 - Le Maire de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, le Commandant de Gendarmerie de Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis-sur-Loire,
le 10 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MENON



Téléphone02 54 78 68 66
Télécopie.....02 54 74 40 12
Courrielcontact@saintdenissurloire.fr
Site Internet saintdenissurloire.fr

